

FRENCH TRANSLATION OF THE SUMMARY OF THE PROSPECTUS

RÉSUMÉ

Section A

Introduction et avertissements

Ce Prospectus concerne l'offre au public par Sun Invest AG (l'« **Emetteur** ») d'obligations dénommées « **Sun Invest Clean Energy Euro Bond 2022** » portant sur un Montant Nominal Total de 20.000.000 EUR, divisé en obligations à intérêts fixes d'un Montant Nominal de 1.000 EUR par obligation (l'« **Obligation** » ou les « **Obligations** ») qui arriveront à échéance le 1^{er} avril 2028 (la « **Date de Maturité** »). Les Obligations devront être remboursées le 31 mars 2028 (inclus). Les Obligations constituent des obligations directes, inconditionnelles et non garanties de l'Emetteur, de rang égal entre elles (pari passu). L'offre au public d'Obligations est faite par l'Emetteur aux investisseurs ayant leur siège ou leur résidence dans l'un des États suivants (les « **États concernés par l'Offre** ») : Liechtenstein, Autriche, Bulgarie, Croatie, République tchèque, France, Italie, Luxembourg, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suisse.

Avertissements

Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investissement dans les Obligations doit être prise par l'investisseur au regard de l'ensemble des informations contenues dans le Prospectus. Les investisseurs peuvent perdre tout ou partie des fonds investis. En cas d'action en justice intentée sur la base des informations figurant dans le présent Prospectus, il est possible que l'investisseur demandeur soit tenu de supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire, en vertu de la législation nationale applicable. Seule la responsabilité civile des personnes qui ont établi le résumé, y compris sa traduction, pourra être engagée, et uniquement si ce résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres sections du Prospectus ou lorsqu'il ne fournit pas, en conjonction avec les autres sections du Prospectus, des informations clés pour aider les investisseurs qui envisagent d'investir dans les Obligations.

La dénomination et le numéro international d'identification (ISIN) des Obligations

Les Obligations ont pour dénomination **Sun Invest Clean Energy Euro Bond 2022**. Leur numéro international d'identification (ISIN) est : DE000A3K2V54

L'identité et les coordonnées de l'Emetteur, y compris son identifiant d'entité juridique (LEI)

L'Emetteur est Sun Invest AG. L'adresse et les autres coordonnées de l'Emetteur sont FL-9496 Balzers, Landstrasse 15, Liechtenstein, numéro de téléphone : +423 38 001 00, e-mail : office(at)suninvestag.com. L'identifiant de l'entité juridique (LEI) de l'Emetteur est : 529900RFBNL9LC4T6626

L'identité et les coordonnées de l'autorité compétente pour l'approbation du Prospectus et, si elle est différente, celles de l'autorité compétente pour l'approbation du document d'enregistrement ou du document d'enregistrement universel

Le présent Prospectus a été approuvé par l'Autorité des marchés financiers du Liechtenstein en tant qu'autorité compétente en vertu du Règlement Prospectus. L'adresse et les coordonnées de l'Autorité des marchés financiers du Liechtenstein sont Landstrasse 109, Postfach 279, 9490 Vaduz, Liechtenstein, numéro de téléphone +423 236 73 73, e-mail : info@fma-li.li et fax : +423 236 72 38

La date d'approbation du prospectus

Le présent Prospectus a été approuvé le 11 mars 2022.

Section B - Emetteur

Sous-Section

Qui est l'émetteur des Obligations ?

L'Emetteur est Sun Invest AG, une société par actions valablement constituée en vertu du droit de la Principauté de Liechtenstein et immatriculée sous le numéro FL-0002.654.161-3 au registre du commerce placé sous l'autorité du Ministère de la Justice de la Principauté de Liechtenstein depuis le 2 mars 2021.

Principales activités de l'Emetteur

L'Emetteur est une entité ad hoc qui a été créée dans le but de fournir des fonds à chacune des sociétés du Groupe Sun Contracting (les "**Sociétés du Groupe**", ensemble, le "**Groupe Sun Contracting**"). L'Emetteur peut émettre des titres de créance et mettre le produit de ces titres de créance à la disposition d'autres Sociétés du Groupe par voie de conventions de prêt afin qu'il soit utilisé par les Sociétés du Groupe emprunteuses pour la réalisation de leur objet social respectif. Les activités des Sociétés du Groupe comprennent l'installation et l'exploitation de systèmes photovoltaïques, une technologie utilisée pour convertir la lumière du soleil (rayonnement solaire) en électricité, ainsi que la vente d'électricité produite avec des systèmes photovoltaïques dans le cadre de contrats à conclure avec des clients (le « **Contracting Photovoltaïque** »). Conformément à ces contrats, Sun Contracting AG (ou l'une quelconque des sociétés du Groupe Sun Contracting ou « **Entité Contracting** ») doit exploiter un système photovoltaïque, lequel est installé sur la toiture d'un immeuble ou sur une autre surface mise à disposition par le cocontractant de l'Entité Contracting ou sur une surface achetée par l'Entité Contracting. Pour que l'Emetteur installe un système photovoltaïque sur toiture, un client doit accepter de fournir de l'espace sur la toiture d'un bâtiment pendant la durée du Contracting Photovoltaïque. Les contrats sont généralement conclus pour une durée de 20 ans. L'électricité produite par un système photovoltaïque est vendue au client et/ou redistribuée dans le réseau. Dans les deux cas, l'Entité Contracting est en droit de percevoir une rémunération en contrepartie de l'énergie à vendre (ou ayant été vendue).

Principaux actionnaires, personnes détenant directement ou indirectement le contrôle de l'Emetteur

Le montant total du capital social de l'Emetteur, immatriculé au registre du commerce de la Principauté de Liechtenstein, s'élève à 1 000.000,00 EUR et se divise en 1.000.000 actions nominatives d'une valeur nominale de 1,00 EUR chacune. Les actions de l'Emetteur sont émises et entièrement libérées et sont détenues par Sun Contracting AG, une société par actions valablement constituée en vertu du droit de la Principauté de Liechtenstein et immatriculée au registre du commerce sous le numéro FL-0002.555.661-3 (Ministère de la Justice de la Principauté de Liechtenstein). À la date du présent Prospectus, Sun Contracting AG est contrôlée par Andreas Pachinger, qui détient 99,00 % des actions de Sun Contracting AG.

Principaux dirigeants

Le directeur général de l'Emetteur est Georg Schneider, qui le seul membre du conseil d'administration de l'Emetteur (*Verwaltungsrat*).

Commissaire aux comptes

Grant Thornton AG, situé FL-9494 Schaan, Bahnhofstrasse 15, Principauté de Liechtenstein (*Revisionsstelle*), un membre de l'association des commissaires aux comptes du Liechtenstein, assure actuellement les fonctions de commissaire aux comptes de l'Emetteur.

Quelles sont les principales informations financières concernant l'Emetteur ?

L'Emetteur a été constitué le 23 février 2021 et demeure immatriculé au registre du commerce de la Principauté de Liechtenstein depuis le 2 mars 2021. À la date du présent Prospectus, aucune information financière clé concernant l'Emetteur n'est disponible.

Quels sont les principaux risques propres à l'Emetteur ?

Les facteurs de risque ont été énumérés, pour chaque catégorie de risque, selon un ordre de priorité qui reflète leur importance relative en termes de probabilité de leur survenance et d'ampleur probable de leur impact négatif sur l'Emetteur.

Risques liés à l'Emetteur

L'Emetteur est une start-up.

L'Emetteur est immatriculé au registre du commerce et des sociétés depuis le 2 mars 2021. Son capital social s'élève à 1 000 000,00 EUR. L'Emetteur n'a aucun actif. En raison de son immatriculation récente, l'Emetteur n'a aucun historique d'activité qui serait disponible pour faire l'objet d'une évaluation par les investisseurs. Les investisseurs intéressés doivent davantage évaluer l'historique de Sun Contracting AG et/ou de chacune des Sociétés du Groupe dès lors que l'Emetteur dépend fortement de Sun Contracting AG, qui est la société la plus essentielle des Sociétés du Groupe, ainsi que de chacune des Sociétés du Groupe. Selon ses derniers comptes audités et clos au 31 décembre 2020, le passif total de Sun Contracting AG s'élève à 58.959.415,90 EUR (27.189.572,40 EUR au 31 décembre 2019), le montant total des dettes s'élève à 56.294.584,58 EUR (25.175.890,56 EUR au 31 décembre 2019), tandis que ses capitaux propres s'élèvent à 2.664.831,32 EUR (2.013.681,84 EUR au 31 décembre 2020). Son endettement financier, le ratio dettes/capitaux propres, est très élevé, c'est pourquoi Sun Contracting AG est plus sensible aux variations du résultat d'exploitation. Dans son rapport sur les états financiers de Sun Contracting AG concernant l'exercice clos le 31 décembre 2020, le commissaire aux comptes a constaté que le bilan comprend des actifs financiers d'un montant de 41.266.354,62 EUR. Toutefois, la recouvrabilité des actifs financiers à hauteur de 6.764.000 EUR n'a pas pu être évaluée par le commissaire aux comptes.

L'Emetteur n'est pas une société opérationnelle.

L'Emetteur est une entité ad hoc qui a été constituée dans le but d'émettre des titres de créance, correspondant à des instruments financiers et/ou des investissements (*Veranlagungen*) et/ou des investissements en capital (*Vermögensanlagen*). Les fonds destinés à être collectés dans le cadre des émissions d'instruments financiers par l'Emetteur seront mis à disposition par l'Emetteur, sous forme de prêts, aux sociétés du Groupe Sun Contracting. Afin d'honorer ses obligations au titre des Obligations, l'Emetteur dépend et dépendra des Sociétés du Groupe emprunteuses, car les intérêts et les remboursements au titre des Obligations seront payés, dans les faits, sur les flux de trésorerie et le chiffre d'affaires générés par les Sociétés du Groupe emprunteuses. Les Investisseurs en Obligations (les « **Porteurs d'Obligations** ») n'ont et n'auront aucun droit de faire exécuter les prêts ni aucun droit de recours direct vis-à-vis des Sociétés du Groupe emprunteuses concernant un prêt accordé par l'Emetteur auxdites Sociétés du Groupe. Les Porteurs d'Obligations n'auront pas de droit de créance direct au titre de tout montant impayé à l'encontre d'une Société du Groupe emprunteuse du Groupe Sun Contracting. En outre, les Porteurs d'Obligations et (autres) créanciers de l'Emetteur ne pourront pas déposer une requête ou déclarer une créance, y compris au titre des intérêts, auprès du tribunal de commerce si Sun Contracting AG ou l'une des Sociétés du Groupe emprunteuse doit demander l'ouverture d'une procédure collective en cas de cessation des paiements.

Aucune restriction n'interdit l'Emetteur de contracter des dettes ou d'obtenir des garanties supplémentaires de rang supérieur ou égal à celui des Obligations.

L'Emetteur n'a pas pris, ni accepté de conclure, des engagements financiers restrictifs dans le cadre de l'émission des Obligations concernant sa capacité à contracter des dettes supplémentaires ou à obtenir des garanties de rang égal ou supérieur aux Obligations. Le fait de contracter des dettes supplémentaires pourrait augmenter sensiblement la probabilité d'un report ou d'un défaut de paiement des intérêts ou du principal sur les Obligations, et/ou réduire le montant recouvrable par les Porteurs d'Obligations en cas de cessation des paiements ou de liquidation de l'Emetteur.

Risques liés aux activités de l'Emetteur

L'Emetteur et sa capacité à payer des intérêts sur les Obligations et à les rembourser seront soumis à tous les risques auxquels chacune des Sociétés du Groupe emprunteuses est exposée.

En tant qu'entité ad hoc ayant pour objet de fournir des fonds aux Sociétés du Groupe Sun Contracting, l'Emetteur et sa capacité à payer des intérêts sur les Obligations et à les rembourser seront soumis à tous les risques auxquels chacune des Sociétés du Groupe est exposée, qui sont notamment les suivants :

(a) Sun Contracting AG présente un encours d'endettement important.

En tant que société mère, Sun Contracting AG est la société la plus essentielle au sein du Groupe Sun Contracting qui (i) fournit des services en matière de production d'électricité de source solaire et de vente de cette électricité ou (ii) fournit ces services par l'intermédiaire de ses filiales et (iii) acquiert des actions ou des actifs dans des sociétés qui opèrent dans le domaine de l'énergie solaire/des énergies renouvelables. Sun Contracting AG peut également créer, pour un projet spécifique, des entités ad hoc opératrices destinées à exploiter certains actifs. Au regard de ses derniers comptes audités et clos au 31 décembre 2020, le passif total de Sun Contracting AG s'élève à 58.959.415,90 EUR (27.189.572,40 EUR au 31 décembre 2019), le montant total des dettes s'élève à 56.294.584,58 EUR (25.175.890,56 EUR au 31 décembre 2019), tandis que ses capitaux propres s'élèvent à 2.664.831,32 EUR (2.013.681,84 EUR au 31 décembre 2020). C'est pourquoi son endettement financier est très élevé et Sun Contracting AG est plus sensible aux variations du résultat d'exploitation.

Le commissaire aux comptes a émis des réserves en ce qui concerne les états financiers de Sun Contracting AG au 31 décembre 2018, au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020. En ce qui concerne l'exercice clos le 31 décembre 2018, le commissaire aux comptes n'a pas été en mesure d'évaluer le caractère recouvrable des créances pour un montant de 1.062.266,78 EUR et le caractère recouvrable des actifs financiers pour un montant de 8.614.000,00 EUR. En ce qui concerne l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2019, le commissaire aux comptes n'a pas été en mesure d'évaluer le caractère recouvrable des actifs financiers pour un montant de 8.614.000,00 EUR. En ce qui concerne l'exercice clos le 31 décembre 2020, le commissaire aux comptes n'a pas été en mesure d'évaluer le caractère recouvrable des actifs financiers pour un montant de 6.764.000,00 EUR.

(b) Le risque de financement pourrait limiter la capacité de Sun Contracting AG et de chacune des Sociétés du Groupe à entreprendre des activités programmées et à développer leurs activités respectives. Sun Contracting AG et chacune des Sociétés du Groupe sont exposées au risque qu'elles ne puissent pas être en mesure de lever suffisamment de fonds pour assurer l'expansion prévue de leurs activités opérationnelles respectives.

Le Groupe Sun Contracting est engagé dans le secteur des énergies renouvelables (photovoltaïque) et fournit des services liés au photovoltaïque (installation de systèmes photovoltaïques et vente d'électricité). Au vu notamment des résultats de la Conférence sur les Changements Climatiques (COP 21) qui s'est tenue à Paris le 12 décembre 2015, le Groupe Sun Contracting se positionne comme un acteur d'un secteur émergent. La facilité d'accès au financement est essentielle pour le Groupe Sun Contracting. Un manque de financement ou un manque d'accès au financement peut signifier que l'Emetteur ne disposera pas de fonds pour maintenir ou accroître ses activités qui requièrent des ressources financières substantielles. Les activités industrielles du Groupe Sun Contracting exigent beaucoup d'investissement et leur financement continu est essentiel pour maintenir l'activité, notamment dans les périodes où les flux de trésorerie d'exploitation nets sont négatifs ou insuffisants pour couvrir les dépenses d'investissement et pour maintenir ou accroître l'activité opérationnelle conformément à son plan d'affaires. Le Groupe Sun Contracting est exposé au risque que les fonds collectés dans le cadre de l'émission d'instruments financiers (comme les Obligations) ne soient pas suffisants pour financer ou étendre ses activités.

(c) Le modèle d'activité du Groupe Sun Contracting concernant le Contracting Photovoltaïque dépend fondamentalement de l'électricité produite par un système photovoltaïque. Les résultats réels peuvent différer des résultats programmés.

Les projections de chiffre d'affaires réalisées par toute Société du Groupe au titre du Contracting Photovoltaïque sont fondées sur la performance moyenne, sur les coûts de maintenance des systèmes photovoltaïques observés dans le passé et sur les conditions climatiques prévisibles dans la zone où un système photovoltaïque donné doit être installé. Les systèmes photovoltaïques consistent en plusieurs composants techniques, dont la durée de vie moyenne est estimée à au moins 20 ans. Des incertitudes importantes subsistent en ce qui concerne les conditions climatiques qui surviendront réellement et les performances à long terme des systèmes photovoltaïques concernés. Par conséquent, les performances réelles d'un système photovoltaïque pourraient s'avérer plus faibles que les performances calculées, en raison par exemple d'un rayonnement solaire plus faible, d'une sous-performance d'un système photovoltaïque, d'une augmentation des coûts de maintenance nécessaires à un système photovoltaïque, ou encore d'un besoin d'investissements supplémentaires.

(d) Les Sociétés du Groupe sont exposées et seront exposées à une concurrence accrue.

Dans un certain nombre de juridictions, des lois et réglementations ont déjà été adoptées ou sont envisagées en vue de limiter ou de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les objectifs de réduction des émissions plus stricts, en particulier en conjonction avec les subventions accordées aux énergies renouvelables, peuvent encourager l'apparition d'autres concurrents sur le marché dans lequel les Sociétés du Groupe opèrent déjà, ce qui peut entraîner une concurrence accrue, une pression accrue sur les prix et éventuellement l'impossibilité (ou une possibilité réduite) pour les Sociétés du Groupe d'acquérir de nouveaux clients.

(e) En raison de son existence relativement récente, l'histoire de l'entreprise Sun Contracting AG est limitée. Elle manque d'expérience sur le long terme et peut être incapable d'atteindre ou de maintenir sa rentabilité ou de prédire avec précision ses résultats futurs. Sun Contracting AG n'a pas d'expérience à long terme des approbations réglementaires ou des relations avec les clients et les fournisseurs du secteur photovoltaïque.

En tant que concurrent relativement nouveau (Sun Contracting AG a été constituée en septembre 2017), le Groupe Sun Contracting (ou au moins certaines Sociétés du Groupe, car Sun Contracting AG a fait l'acquisition d'actions ou de participations dans des sociétés qui sont déjà actives dans le secteur photovoltaïque depuis plusieurs années) fait face à la concurrence de sociétés opératrices plus expérimentées, de plus grande notoriété et bien établies. Le risque concurrentiel auquel Sun Contracting AG et toutes les Sociétés du Groupe font face, existe notamment en ce qui concerne l'acquisition de (nouveaux) clients. Sun Contracting AG et toutes les Sociétés du Groupe peuvent rencontrer des difficultés à concurrencer les grandes sociétés qui sont susceptibles de négocier de meilleurs prix auprès des fournisseurs, de produire des biens et des services à grande échelle de manière plus économique ou de profiter de budgets marketing plus importants.

(f) Les Sociétés du Groupe sont soumises à un risque de calcul, ainsi qu'à des risques de programmation et de financement liés au développement et à l'installation de ses systèmes photovoltaïques. En outre, il existe un risque concernant les systèmes photovoltaïques sur toiture.

La construction et l'exploitation de systèmes photovoltaïques comportent des risques, notamment en matière de programmation, de financement et d'exploitation. Les Sociétés du Groupe peuvent avoir une programmation des systèmes photovoltaïques insuffisante ou incorrecte, ce qui peut conduire un client à ne pas disposer de la quantité d'énergie convenue ou calculée. Par conséquent, la Société du Groupe pourrait avoir un manque à gagner sur la rémunération provisionnée. Les systèmes photovoltaïques sur toiture sont soumis au risque que l'électricité statique et la portance d'une structure de toit aient été calculées de façon erronée ou mal évaluées et qu'un toit sur lequel un système photovoltaïque est installé s'avère structurellement inadapté à la charge portée. Une telle situation pourrait nécessiter en conséquence des dépenses d'investissement supplémentaires, voire le démantèlement d'un système photovoltaïque et/ou l'acquisition d'un nouveau toit (ou espace). Chacun de ces cas se traduirait par des coûts supplémentaires encourus par la Société du Groupe concernée.

(g) Les Sociétés du Groupe dépendent de tiers pour l'installation et la maintenance des systèmes photovoltaïques.

Les Sociétés du Groupe peuvent recourir à des tiers pour l'installation et la maintenance des systèmes photovoltaïques. Ces prestataires travaillent souvent avec des sous-traitants. En conséquence, les Sociétés du Groupe sont exposées au risque que les entrepreneurs et leurs sous-traitants n'exécutent pas les travaux assignés, ne les exécutent pas dans les délais ou ne les exécutent pas de façon satisfaisante, ce qui peut entraîner des coûts supplémentaires pour les Sociétés du Groupe ou des actions judiciaires des clients contre elles. En outre, un défaut d'exécution des entrepreneurs, de leurs sous-traitants ou de toute autre tiers cocontractant est susceptible de survenir à l'occasion d'une procédure collective dont ils feraient l'objet, imposant leur remplacement par d'autres entrepreneurs/contractants et de possibles coûts supplémentaires.

(h) Les Sociétés du Groupe sont soumises à un risque découlant de l'exploitation de systèmes photovoltaïques.

Des vices ou des défauts peuvent affecter un système photovoltaïque et entraîner des interruptions de fonctionnement au cours desquelles la quantité d'électricité qui est générée puis mise à disposition du client ou redistribuée dans le réseau peut être réduite voire nulle. Des dommages imprévus pourraient porter préjudice aux tiers. En conséquence, des dommages et intérêts et des frais sont susceptibles d'être supportés par les Sociétés du Groupe au titre de leur responsabilité civile (pour autant que les demandes d'indemnisation des tiers ne soient pas entièrement couvertes par une assurance).

(i) Sun Contracting AG est soumise au risque d'évaluer incorrectement les acquisitions.

Occasionnellement, Sun Contracting AG peut réfléchir et examiner l'opportunité d'acquérir des actions ou des actifs de sociétés actives dans le même secteur d'activité lorsqu'une opportunité se présente à des prix intéressants ou si les actions semblent sous-évaluées. Sun Contracting AG envisagera d'utiliser les fonds qui seront empruntés à l'Emetteur et qui seront collectés par l'Emetteur dans le cadre de l'émission des Obligations pour financer ces potentielles acquisitions. Il existe un risque que Sun Contracting AG évalue incorrectement les risques d'une acquisition potentielle ou que les risques juridiques, économiques ou techniques ne soient pas déterminés ou ne le soient pas correctement.

(j) Les Sociétés du Groupe sont exposées au risque que la couverture d'assurance existante ne soit pas suffisante pour couvrir tous les dommages potentiels.

Bien que chacune des Sociétés du Groupe s'efforce d'assurer la majorité des risques auxquels chaque Société du Groupe est exposée, il est possible que certains risques potentiels associés à leurs activités respectives ne soient pas assurés. Une couverture adéquate à un tarif raisonnable n'est pas toujours disponible à des conditions commerciales raisonnables pour couvrir tous les risques potentiels et il ne peut être garanti qu'une telle couverture soit suffisante pour couvrir toutes les pertes et responsabilités auxquelles les Sociétés du Groupe pourraient être exposées.

Les Sociétés du Groupe sont exposées et soumises à un nombre important de lois et de réglementations et sont soumises à des effets indésirables sur leurs activités et leurs conditions financières ainsi que sur leurs résultats d'exploitation en raison de modifications du régime juridique applicable.

Les modifications ou changements apportés au régime juridique et fiscal applicable ou toute modification de l'interprétation officielle et contraignante de ces lois peuvent affecter les Sociétés du Groupe car le calcul et la planification de chacune des Sociétés du Groupe concernant une entrée sur le marché sont fondés sur le régime juridique et fiscal en vigueur qui pourrait être modifié ou amendé ultérieurement. Toute modification des lois et réglementations applicables peut même rendre le modèle commercial d'une Société du Groupe partiellement ou totalement non rentable.

Section C - Titres

Sous-Section

Quelles sont les principales caractéristiques des Obligations ?

- Les Obligations constituent des obligations directes, non conditionnelles et non garanties de l'Emetteur, de rang égal entre elles (pari passu).
- Les Obligations seront émises en coupures de 1.000,00 EUR chacune (le « **Montant Nominal** »).
- Le prix d'offre initial correspond à 100% du Montant Nominal (le « **Prix d'Emission** »).
- Les Obligations sont libellées en euros.
- Numéro international d'identification des titres (ISIN) : DE000A3K2V54
- Les Obligations ont une maturité de 6 ans, courant du 1^{er} avril 2022 (inclus) au 31 mars 2028 (inclus) et doivent être remboursées le 1^{er} avril 2028 (la « **Date de Maturité** »).
- Les Obligations portent intérêt sur leur Montant Nominal Total à un taux de 5,20 % par an, dus trimestriellement à terme échu les 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre de chaque année civile jusqu'à l'échéance.

Sur quels marchés les Obligations seront-elles négociées ?

L'Emetteur a l'intention de demander l'admission des Obligations aux négociations sur la Bourse de Vienne (Vienna MTF).

Quels sont les principaux risques propres aux Obligations ?

Les facteurs de risque ont été listés selon un ordre de priorité qui reflète leur importance relative en termes de probabilité de leur survenance et de l'ampleur probable de leur impact négatif sur l'Emetteur.

Les Obligations peuvent ne pas convenir aux investisseurs.

Les Porteurs d'Obligations ne sont pas autorisés à résilier, sans motif sérieux, les Obligations pendant leur maturité. Il est recommandé aux investisseurs potentiels de faire appel à leurs conseillers personnels avant de prendre une décision d'investissement, en tenant compte de leurs connaissances, de leur expérience (en matière d'investissement dans des instruments financiers), de leur situation financière et de leurs objectifs d'investissement (y compris leur tolérance au risque).

Les Obligations ne sont assorties d'aucune garantie et ne constituent pas des comptes d'épargne ou des dépôts assurés auprès d'une banque. Les Obligations ne sont ni assurées ni garanties par un organisme public ou par une autre institution.

Les Obligations ne sont assorties d'aucune garantie contractuelle et ne sont pas assurées auprès d'une banque ni garanties par un organisme public ou par une autre institution et ne sont pas protégées ou garanties dans le cadre d'un système légal de protection des dépôts (garantie des dépôts ou indemnisation des investisseurs). En cas de cessation des paiements de l'Emetteur, les Porteurs d'Obligations ne peuvent et ne doivent pas s'attendre à un remboursement des fonds investis de la part d'un tiers. Les investisseurs sont exposés au risque d'un défaut partiel ou total de l'Emetteur d'effectuer les paiements d'intérêts et/ou de remboursement que l'Emetteur est tenu d'effectuer au titre des Obligations. Par conséquent, les Porteurs d'Obligations sont confrontés au risque que l'Emetteur fasse défaut à ses obligations de payer les intérêts et/ou le principal des Obligations en raison d'une situation financière dégradée ou de difficultés financières.

Risques pour les Porteurs d'Obligations en tant que créanciers de l'Emetteur (Risque de crédit)

Investir dans les Obligations implique la prise d'un risque de crédit sur l'Emetteur. S'agissant d'obligations non garanties de l'Emetteur qui ne bénéficient d'aucun recours direct au titre d'une sûreté réelle ou personnelle, les Porteurs d'Obligations doivent compter sur la capacité de l'Emetteur à payer les sommes dues au titre des Obligations. La valeur de marché des Obligations dépendra de la solvabilité de l'Emetteur (pouvant être affectée par les risques relatifs à l'Emetteur comme décrits ci-dessus). Une matérialisation du risque de crédit peut entraîner le défaut partiel ou total de l'Emetteur au titre des intérêts et/ou des montants de remboursement.

Les Porteurs d'Obligations sont soumis à un risque de faible liquidité des Obligations et sont exposés au risque qu'un marché secondaire pour les Obligations ne se développe pas.

Bien qu'une demande d'admission des Obligations à la cotation et aux négociations sur le Vienna MTF de la Bourse de Vienne sera déposée, rien ne garantit que cette demande sera approuvée ou qu'un marché de négociation actif se développera si une demande est approuvée. Les Obligations peuvent ne pas avoir un marché de négociation établi lorsqu'elles sont émises et admises aux négociations. La liquidité peut ne pas être maintenue si un marché secondaire se développe. Les Porteurs d'Obligations sont exposés au risque qu'ils ne soient pas en mesure de vendre leurs Obligations ou seulement à des prix inférieurs aux prix escomptés, ou à des prix n'apportant pas un rendement comparable à des investissements similaires sur une plateforme de négociation.

Section D – Offre

Sous-Section

Dans quelles conditions et selon quel calendrier les investisseurs peuvent-ils investir dans les Obligations ?

Les Obligations seront offertes aux investisseurs ayant leur siège ou leur résidence dans l'un des Etats concernés par l'Offre au cours de la période allant vraisemblablement du 15 mars 2022 au 11 mars 2023 (la « **Période d'Offre** »). L'Offre prendra fin lorsque les Obligations auront été entièrement souscrites et placées ou en cas de résiliation ou un an après la date d'approbation de ce Prospectus. Les Investisseurs qui souhaitent souscrire aux Obligations doivent télécharger et compléter le bulletin de souscription disponible sur le site internet <https://suninvestag.com/ceb-euro-bond-2022/> (le « **Bulletin de Souscription** »). Les investisseurs sont également priés de fournir les détails du compte-titres sur lequel les Obligations souscrites seront livrées après que l'offre de souscription ait été acceptée par l'Emetteur et que le paiement du Prix d'Emission ait été effectué. Le formulaire de souscription complété et signé ainsi qu'une copie d'une pièce d'identité de l'investisseur doivent être transmis à l'Emetteur à l'adresse zeichnung@suninvestag.com. L'Emetteur informera l'investisseur de

l'acceptation ou du refus de son offre de souscription par e-mail à l'adresse e-mail que l'investisseur a utilisée pour soumettre son offre de souscription. Ensuite, l'investisseur devra effectuer le paiement du prix de souscription, correspondant au Montant Nominal multiplié par le nombre d'Obligations souscrites, sans frais (le « **Prix de Souscription** ») sur le compte (le « **Compte de Dépôt** ») que l'Emetteur tient auprès de l'agent payeur (Baader Bank Aktiengesellschaft, l' « **Agent Payeur** »). Dès que le paiement du Prix de Souscription aura été effectué et transféré sur le Compte de Dépôt de l'Emetteur, l'Agent Payeur transférera les Obligations sur le compte titres de l'investisseur à la prochaine Date de Valeur (qui est soit le 1^{er} avril 2022, soit le premier jour de chaque mois suivant pendant la Période d'Offre si les souscriptions sont effectuées après le 1^{er} avril 2022). Si l'établissement de crédit qui tient un compte-titres au nom d'un investisseur est disposé à régler une transaction d'Obligations directement avec l'Agent Payeur (règlement contre livraison), un investisseur peut alternativement donner instruction à cet établissement de placer un ordre relatif aux Obligations avec l'Agent Payeur (documentation@baaderbank.de).

Pourquoi ce Prospectus est-il établi ?

Le produit net de l'Offre d'Obligations est estimé à 16.700.000,00 EUR et sera mis à disposition par l'Emetteur aux Sociétés du Groupe via des contrats de prêts non garantis afin de financer les activités des Sociétés du Groupe emprunteuses, c'est-à-dire pour augmenter le nombre de projets photovoltaïques en relation avec le Contracting Photovoltaïque. Sun Contracting AG peut également acquérir des actifs ou des actions de sociétés qui sont actives dans un secteur complémentaire ou évoluent dans le même secteur. De telles acquisitions peuvent être financées avec le produit d'émission de l'Offre d'Obligations.